

# Compte rendu Conseil Municipal du 01 septembre 2006

L'an deux mil six, le premier septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

**Présents** : MM. MASSIAS, LIOTE, SCHNEIDER, ROSSAT, BOTEY, GRANDGIRARD,  
Mmes NORO, HAMRO, BRETON, BARRE, FABRO, LAMY

**Absents non excusés** : M. JEANNIN, M. SAIAH

**Secrétaire** : M. Denis SCHNEIDER

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

## **Programme travaux ONF**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux 2006 proposé par l'O.N.F.

Vu l'avis de la commission bois et forêt :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide de réaliser les opérations suivantes pour un montant de 10 840,76 € TTC :
  - régénération feuillue naturel parcelles 11, 12, 16
  - fourniture et mise en place de plants parcelle 16,
  - régénération feuillue artificiel parcelle 16 sur 2 ha,
  - mise en peinture des limites parcelle 8.

## **Contribution volontaire obligatoire à l'Association France bois Forêt**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une information relative à la contribution volontaire obligatoire due à l'Association France Bois Forêt afin de promouvoir l'utilisation de la ressource forestière nationale et l'emploi du bois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à l'Association France Bois Forêt,
- autorise le mandatement de la contribution 2006 s'élevant à 0,50 % de la vente de bois sur pied soit 23,90 €.

## **Chaufferie groupe scolaire**

Le Maire rend compte de l'étude de faisabilité qui a été confiée au cabinet PPI pour la réalisation d'une chaufferie à bois devant desservir à l'aide d'un réseau de chaleur :

- le nouveau groupe scolaire qui sera construit selon la norme HQE,
- l'école maternelle existante actuellement chauffée avec des radiateurs électriques,
- l'atelier municipal actuellement chauffé avec des radiateurs électriques.

La nouvelle chaufferie sera installée dans une partie de l'atelier communal afin d'en minimiser le coût.